

11^{ème} séminaire national Ramsar

Un écosystème aux fonctionnalités préservées : condition essentielle de tout développement territorial

6 / 7 / 8
novembre
2019

Quai de l'innovation
Amiens (80)

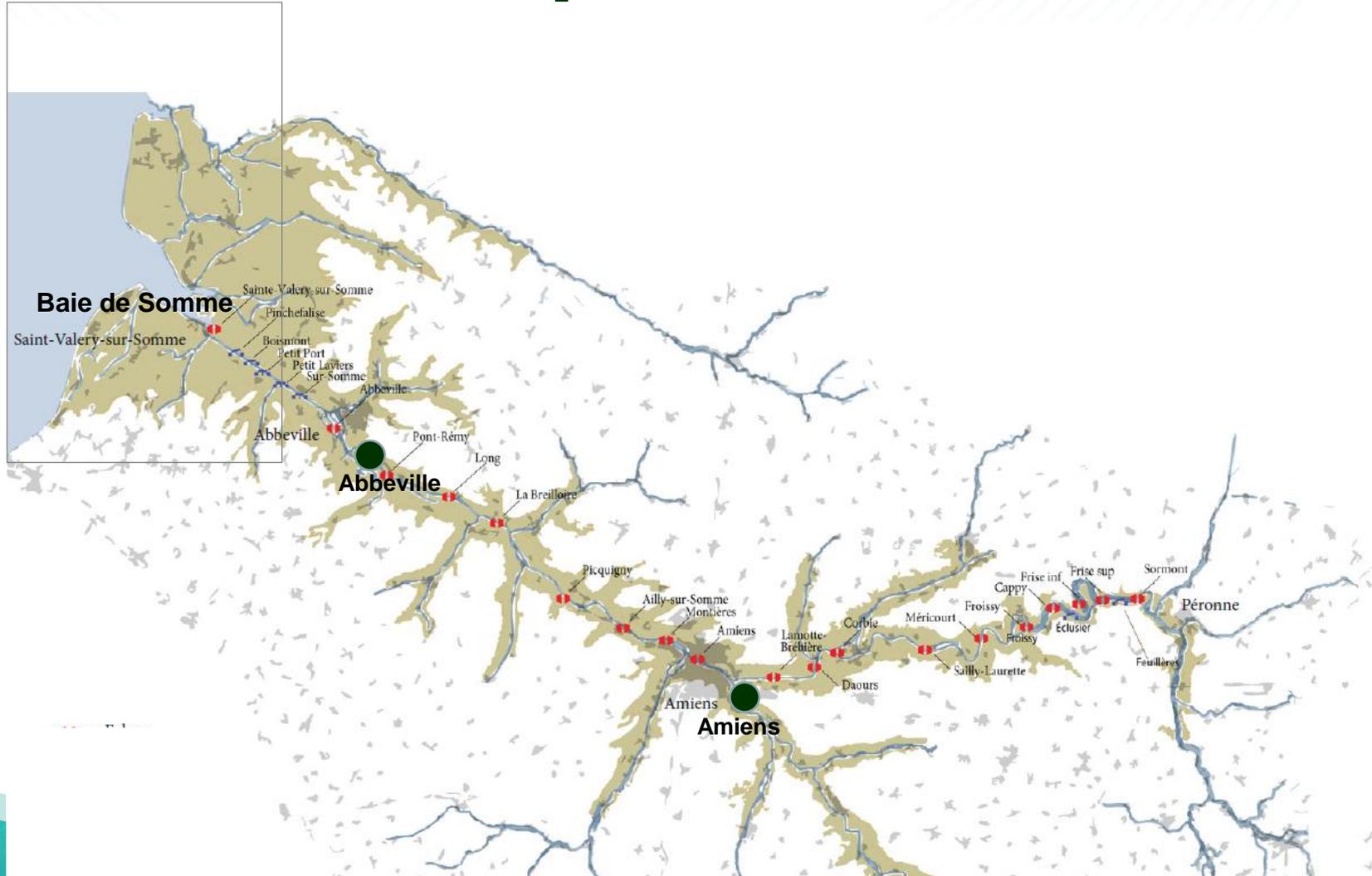
*Histoire
et évolution des
zones humides
en lien avec
les usages
anthropiques*

Jean-Christian CORNETTE

Directeur Général de la SEM Amiens Aménagement
et de la SPL Amiens Développement



Face aux rapides mutations économiques et sociales de la vallée de Somme et de son estuaire, l'approche « éco-systémique » du « développement » fut et sera une réponse.



Etude de cas n°1 : **Les leviers d'une politique d'aménagement du littoral picard... Les grandes dates :**

De la stratégie « Côte Picarde » (1974 -2001)...

- 1974 : S.D.A.U. de la Côte Picarde 1975 : Création du Conservatoire du Littoral
- 1979 : DUP Quend-Fort Mahon 1986 : Loi Littoral
- 1987 : Rachat du parc ornithologique par le CELRL
- 1994 : Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme
- 1996 : Document d'objectifs Natura 2000 « Estuaires et littoral picards »
- 1998 : Désignation au titre de la Convention de Ramsar
- 2002 : Inauguration de la 1^{ère} Maison Ramsar au monde (Blanquetaque)

... à la marque « Baie de Somme » (2006 – aujourd'hui)

- 2011 : Grand site de France

Au temps des grandes stratégies nationales d'aménagement du littoral (Languedoc-Roussillon ; Aquitaine), il fut décidé de ne pas aménager la frange littorale : l'exemple de la « nouvelle station du Marquenterre »

1979 : DUP

1982 : Cession au CELRL

1983 : Aménagement du secteur du Royon (voiries + Parc Aquatique)

1989 : Création de la ZAC du Royon

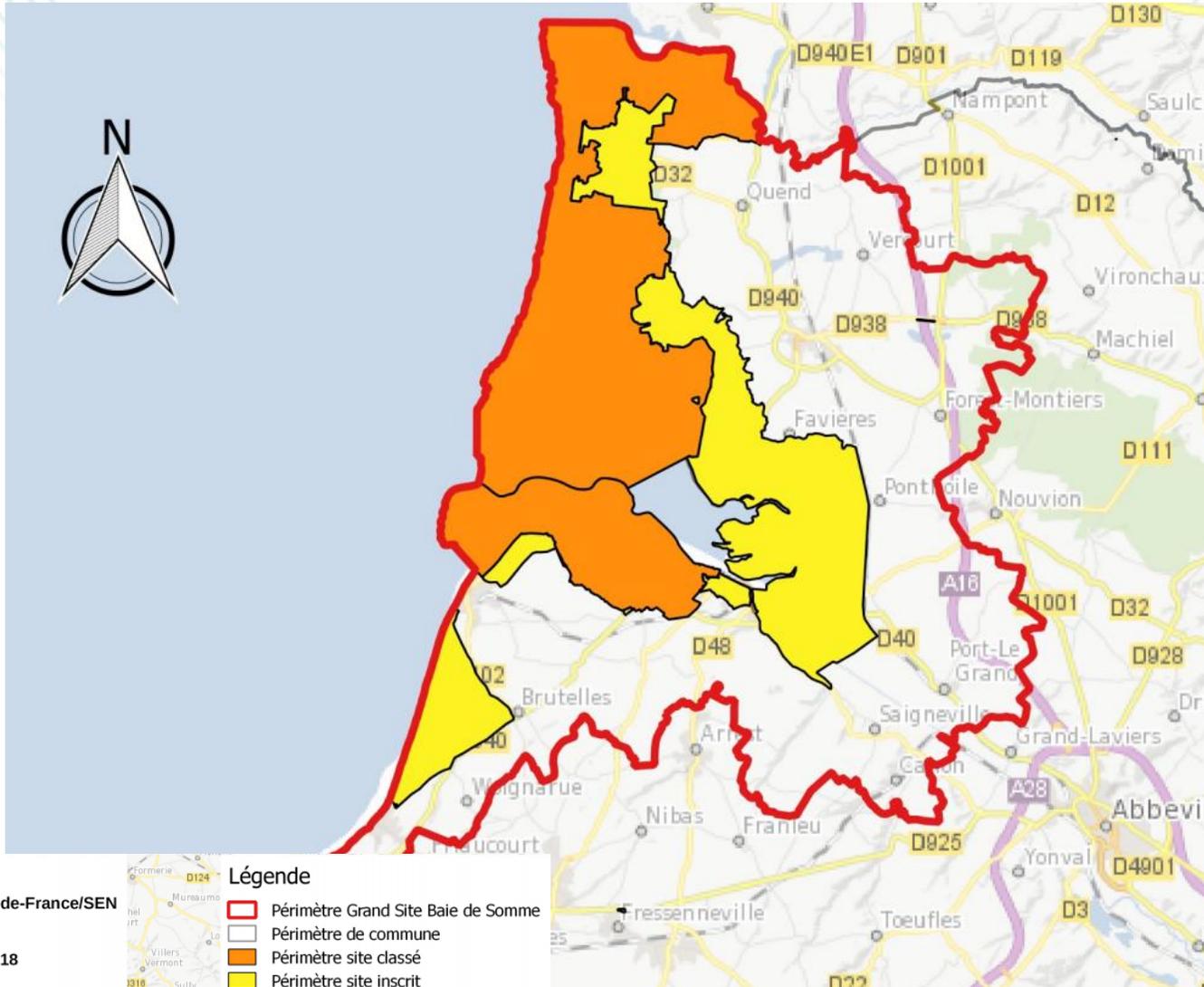
1997 : Village de Belledune



Belledune : l'éco-village du Marquenterre



2011 : Le Grand Site Baie de Somme



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD/Amiens
Données sources : DREAL Hauts-de-France/SEN
Fonds de plan : © IGN ®

Date de réalisation : Décembre 2018
Réf. : 18-210-A-Somme



Etude de cas n°2 :

Amiens - Vallée de Somme :

Dans un passé encore trop récent, la zone humide a supporté une vision erronée du développement : l'exemple de la création du « Camping de l'Ecluse » à l'Ouest d'Amiens



2002 : Travaux d'aménagement du « Camping de l'Ecluse » à Amiens



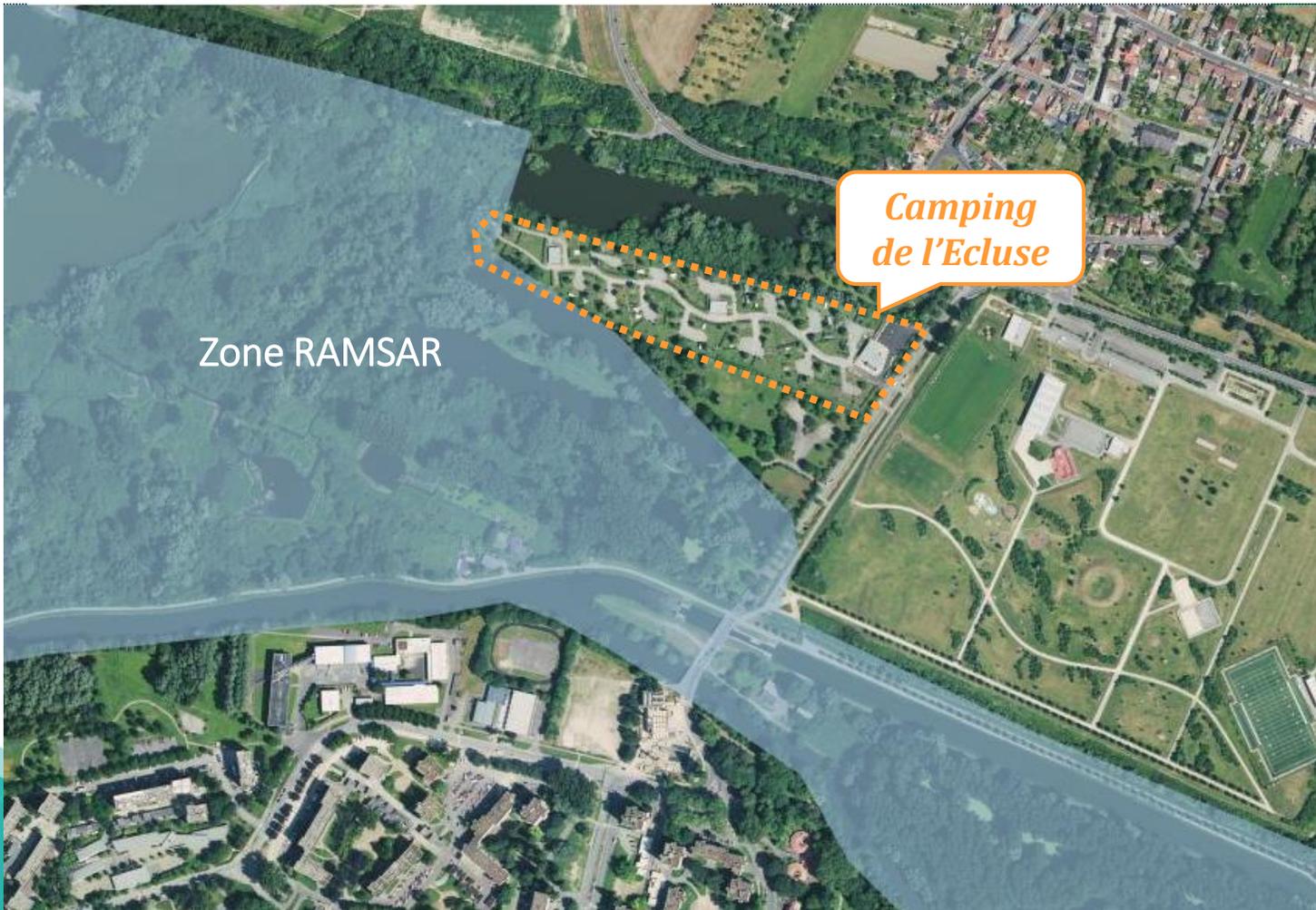
Camping à la livraison en 2003

Superficie :

- Parc du Petit Marais : 93 505 m²
- Camping de l'Ecluse : 34 232 m² (*remblai de craie posé sur un feutre anticontaminant sur une ancienne peupleraie en fin de vie*)

La technique employée et l'implantation montrent qu'il y a une régression du milieu naturel.
=> On a renoncé à la zone humide.

2020 : La présence d'un équipement touristique aux marges de la zone RAMSAR devient un argument marketing pour un nouveau positionnement



Ce changement de paradigme avait été initié lors de l' « *Etude pour l'aménagement du lit majeur du fleuve et des rivières d'Amiens Métropole* » en 2016.

Elle questionnait le rapport entre la ville, le fleuve et son lit majeur.

Les zones humides : parties intégrantes du tissu urbain



Les enjeux généraux de cette étude

- A. *La reconnaissance d'une nature exceptionnelle : Amiens, une ville-RAMSAR*
- B. *Les fonctions touristiques, récréatives et culturelles au service de l'attractivité territoriale. Séjourner à Amiens, c'est vivre l'expérience de l'eau.*
- C. *L'affirmation de la présence du fleuve dans la ville, caractérisé par deux biefs, entre les écluses de Lamotte-Brebière, d'Amiens et de Montières :*
 - a. *Prendre en compte les deux rives pour conforter la colonne vertébrale de la relation ville-nature*
 - b. *Aménager des lieux d'intensité urbaine au fil de l'eau et sur l'eau*
- D. *Promouvoir la ville grandeur-nature comme un élément de marketing territorial*
- E. *S'inscrire dans l'exceptionnel écosystème de la Somme (de la source à l'estuaire)*

Cette étude a conduit la ville d'Amiens à candidater à la désignation RAMSAR

Etude de cas : ZAC Gare la Vallée, point de départ du projet « Vallée de Somme... Une vallée idéale »



2017 : le Parc Nisso Pelossof



2018 : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Une vallée idéale »



2020 : la Passerelle « Une vallée idéale », trait d'union entre la ville et les Hortillonnages



Parc Nisso-Pelosof : la nature en ville sur grand écran

Les grenouilles sont déjà là. Le parc Nisso-Pelosof (du nom du photographe amiénois rescapé d'Auschwitz - 1921-2011 - inscripteur de la sauvegarde des hortillonnages dans les années 1970) relie depuis peu la rue Dejean à la rue de Verdun, près de la Somme. Prochainement, une passerelle enjambant le

fleuve offrira une connexion inédite entre la gare et les hortillonnages. Le parc Nisso-Pelosof est un peu la vitrine du quartier Gare-la-Vallée en mutation. Mettant en valeur l'architecture en briques de l'école La-Vallée au pied de laquelle il a été façonné, ce parc aménagé sur le site des anciens locaux du centre technique

municipal est une ode à la nature en ville, reconstituant dans un cadre très minéral un écrin de verdure. Une véritable zone humide avec ses 2 200 m² de bassins, ses 1 900 m² de prairies, ses chênes, ses aulnes, ses charmes...

La future passerelle se fait désirer

Initialement programmé en septembre, le chantier de la passerelle qui enjambera la Somme au niveau de la rue de Verdun jusqu'aux hortillonnages débutera finalement en avril 2020.

Le début des travaux était programmé en septembre. Il a finalement été décalé en avril prochain, explique Jean-Christian Cornette, directeur de la Société d'économie mixte (SEM) Amiens Aménagement : « Il s'agit d'un ouvrage qui a besoin de se fonder dans le lit de la Somme. L'étude environnementale qui a permis l'obtention des diverses autorisations nous demande de ne réaliser aucuns travaux avant avril pour éviter de perturber la reproduction des brochets (lire ci-contre). Il n'y a pas de soucis particuliers. On a préféré décaler plutôt que de procéder à une ouverture de chantier puis de tout laisser en plan pendant quelques mois sur le chemin de halage. Le démarrage des travaux aura bien lieu en avril 2020. L'ouvrage sera livré environ 15 mois après, donc à la fin du premier semestre 2021. C'est une question de respect des problématiques environnementales qui sont totalement recevables. »

« C'est un bel objet qui va révolutionner le paysage du quartier »
Jean-Christian Cornette

Le projet n'est donc pas à l'arrêt, assure le directeur de la SEM qui indique, par ailleurs, que les financements sont bouclés, en évoquant notamment une participa-



Longue de 260 mètres, la passerelle enjambera la Somme à partir de la rue de Verdun dans le prolongement du parc Nisso-Pelosof (à droite sur l'image). Elle reliera le chemin de Halage et les hortillonnages. (Perspective Atelier d'architecture et d'urbanisme Masséna)

tion du Département votée il y a peu de temps. Reste que cet équipement est attendu avec impatience par les usagers. Équipée d'une rampe et d'ascenseurs, cette passerelle accessible aux piétons et aux cyclistes sera longue de 260 mètres et large de 2,40 mètres,

dans le prolongement du nouveau parc Nisso-Pelosof, en plein cœur de la ZAC Gare-La Vallée. Elle desservira le chemin de halage à proximité du restaurant Le Vert Galant. Elle a été imaginée par l'atelier d'architecture et d'urbanisme Masséna (Paul Chemetov et

Ronald Sirio). « C'est un bel objet qui va révolutionner le paysage du quartier et de l'ensemble de la ville », répète Jean-Christian Cornette. La zone choisie est effectivement très prisée des Amiénois et des touristes qui aiment y flâner, à pied ou à vélo. Et bien souvent

LE BROCHET ESPECÉ MENACÉE

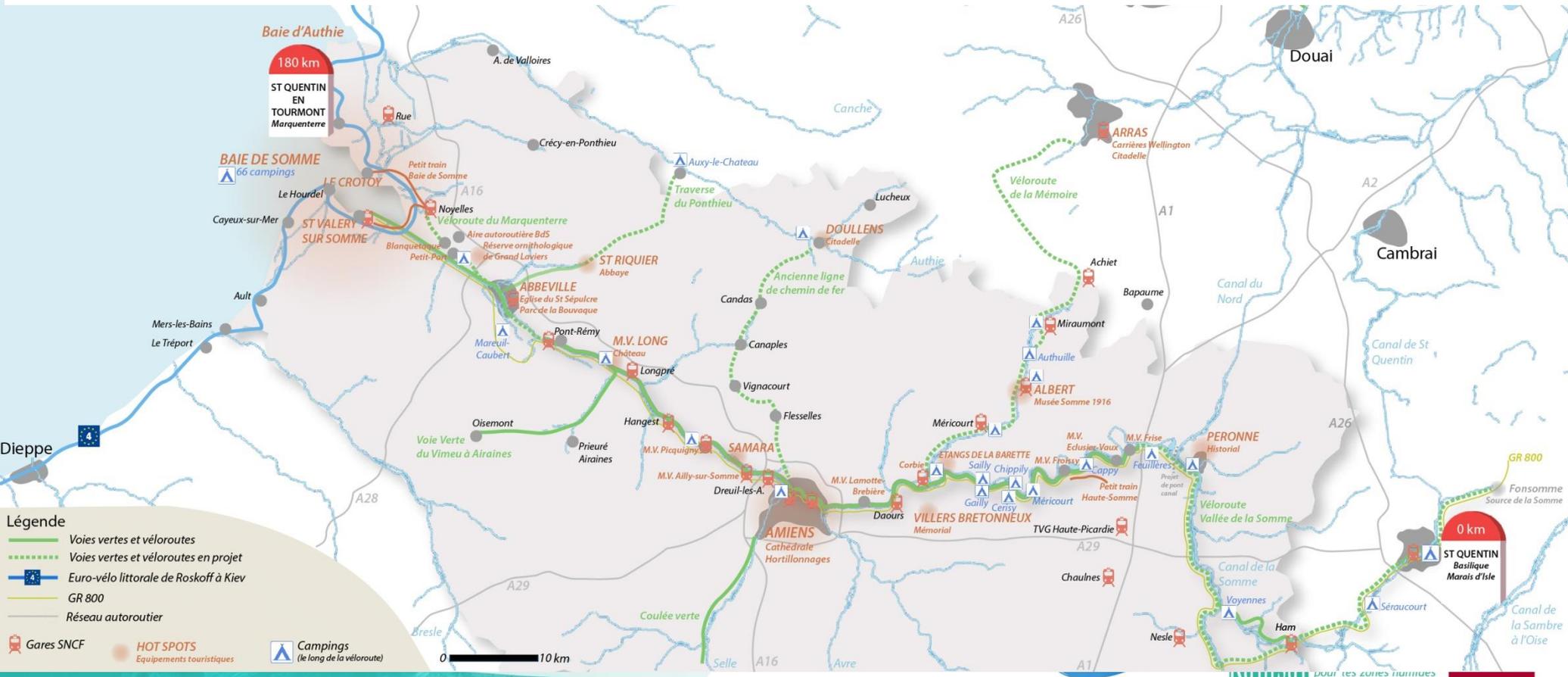
Bien présent dans la Somme, le brochet est devenu une espèce menacée, au même titre que l'anguille. Le plus grand carnassier natif des eaux douces françaises fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Fédération des pêcheurs de la Somme qui œuvre pour favoriser ses zones de reproduction. Notamment à la Chaussée-Tirancourt où elle a récemment aménagé une frayère de 1900 mètres carrés. Sa période de reproduction s'étend de février à avril dans une eau de 7 à 11 degrés. L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) estime que le roi des carnassiers a besoin d'un niveau d'eau constant, de 40 à 60 jours, pour que sa reproduction soit optimale.

équipés d'un appareil photo, car elle offre une vue sans pareille sur la ville.

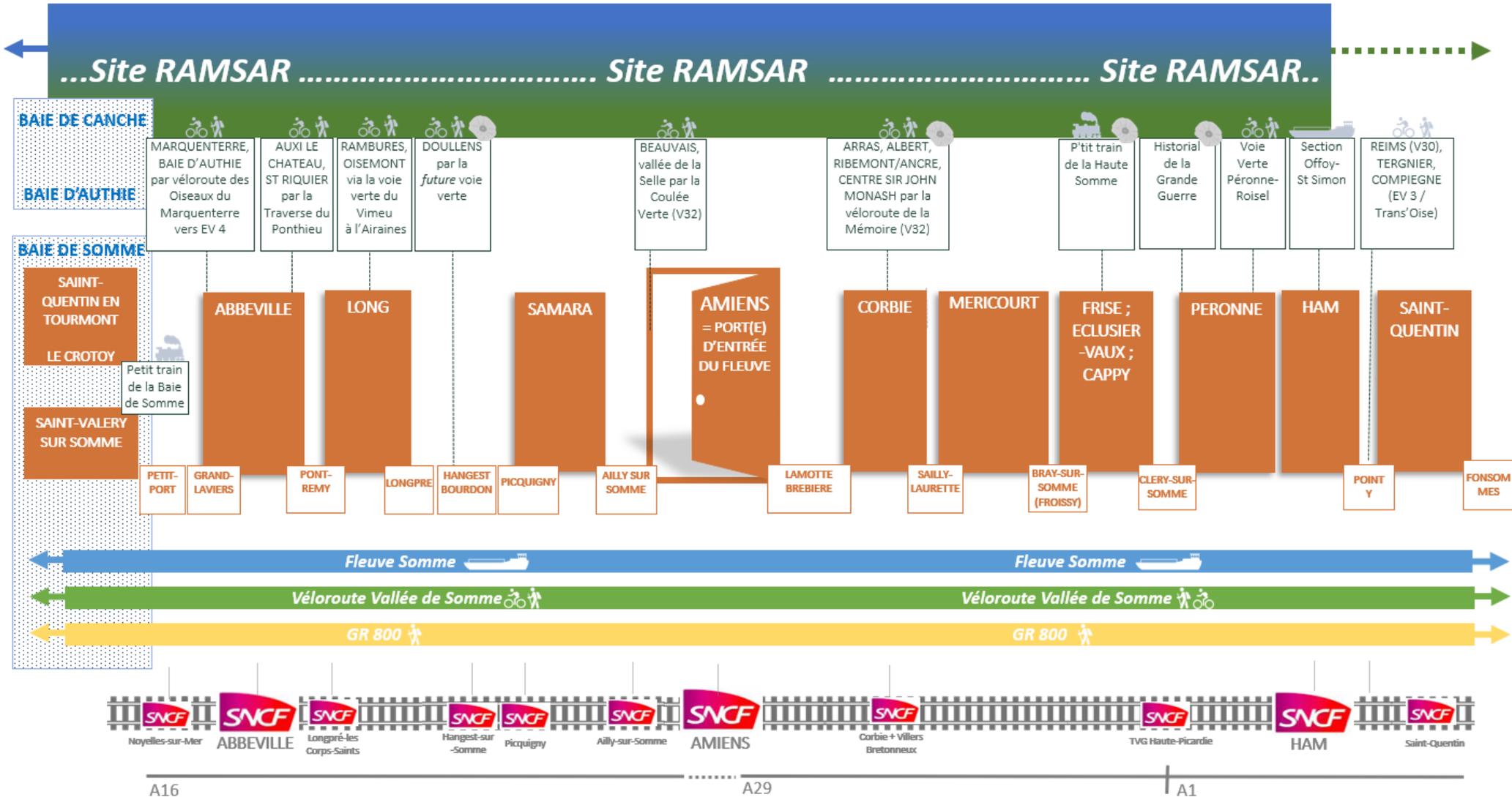
La passerelle sera aussi très fonctionnelle puisqu'elle permettra aux piétons de rejoindre les hortillonnages en une dizaine de minutes depuis la gare. Et encore plus vite, bien sûr, pour les cyclistes. Les étudiants pourront, eux, l'emprunter pour se rendre directement à la Citadelle depuis le chemin de halage. ■ BAKHTI ZOUAD

Etude de cas n°3 : Une vallée idéale : une stratégie d'aménagement de la vallée de Somme à l'échelle de son écosystème

De Saint-Quentin à Saint-Quentin... « Une vallée idéale » débouchant sur l'une des plus belles baies du monde



Un écosystème aux fonctionnalités préservées : condition essentielle de tout développement territorial





**A bientôt et merci
de votre attention !**